



Transcription d'un acte de mariage

Par **nany100**, le **11/10/2008** à **22:55**

bonjour

je vien d'apprendre sur ce site que le CCM on doit la présenter au dossier de transcription, malheureusement le CCM je l'ai eu après une attente de 2 mois après je me suis marié, mon mari est un français musulman, ensuite on a préparé le dossier de transcription qu'on a déposé au consulat d'Alger, mais au consulat on nous n'a rien dit sur le CCM ils ont même pas vérifié le dossier si c'est complet ou non, ma question c'est est-ce que je dois refaire un dossier de transcription et c'est à mon mari de le poster à Nantes, ou je fais quoi, aidez-moi svp si quelqu'un d'entre vous a une réponse, merci